



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E165851

VALABLE JUSQU'AU 12/04/2025

ÉDITÉ LE 29/05/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 30/08/2016

Forme juridique : SARL

Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PAU 822165882

Siret : 822 165 882 00017

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 0088257

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 10865S1244000/001 500832/38

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 10865S1244000/001 500832/38

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2023

Raison sociale : BEIGBEDER FRERES

275 CHEMIN DU HOIGNAS
64260 SEVIGNACQ MEYRACQ

Téléphone : 06 75 20 99 76

Portable : 06 75 20 99 76

Fax :

Site Internet :

E-mail : beigbeder.freres@gmail.com

Responsabilité légale :

BEIGBEDER SEBASTIEN CO-GÉRANT / BEIGBEDER NICOLAS CO-GÉRANT

Effectif moyen : 6

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	14/04/2022
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	23/05/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	14/04/2022
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	14/04/2022
o Isolation des murs par l'extérieur	23/05/2024
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	14/04/2022
o Isolation des combles perdus	14/04/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE PAU
TECHNOPOLE HELIOPARC
2 AVENUE PIERRE ANGOT
CS 8011
64053 PAU CEDEX 09

Version 01-2023

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.